

## **L'AVIVO lausannoise met à disposition de ses membres un service social**

Vous pouvez le consulter pour tous vos problèmes liées à l'AVS, aux prestations complémentaires, à la caisse maladie, au logement, aux impôts ainsi que pour tous les problèmes quotidiens, de gestion, d'organisation de vie, administratifs ou relationnels, le remplissage de formulaires, les recours en matière d'impôts ou d'assurance, les demandes de remises d'impôts, les demandes de plan de paiement ainsi que le travail de dactylographie, pour rédiger une lettre ou annuler un contrat ou une commande.

La plus grande partie des démarches qui sont faites au service social, le sont en collaboration avec les personnes qui viennent consulter. C'est-à-dire que chaque personne, dans la mesure de ses possibilités, prépare son dossier, son budget ou le brouillon de la lettre qu'il faut dactylographier. Cette façon de faire permet aux usagers du service social de garder une certaine autonomie, ce qui est très important à nos yeux.

Le service social de l'AVIVO est aussi un lieu d'écoute où l'on peut venir converser un instant plutôt que de rester enfermé chez soi. Ces moments de conversation forment aussi la qualité de vie des personnes âgées à une époque où la société a tendance à se robotiser.

Le travail du service social est aussi d'informer et de former des personnes. Pendant les périodes fiscales, une permanence de remplissage de déclaration fiscale est mise sur pied. Un cours de formation est organisé pour permettre à des retraités bénévoles d'aider à l'établissement de ces déclarations. Plus de 1200 déclarations fiscales sont remplies par notre service.

Une collaboration s'est établie avec le service social de la Ville de Lausanne, le Centre Social Protestant ainsi que la commission d'impôt de la Ville de Lausanne et d'autres services et institutions, qui nous envoient de nombreuses personnes afin que nous les aidions dans cette démarche. Quelques-uns de nos membres se déplacent à domicile pour aider des personnes à mobilité très réduite à rédiger leur déclaration fiscale.

Dès le mois de juin, notre service est mis à contribution pour contrôler les taxations ou pour effectuer des recours contre les taxations établies par la commission d'impôt. Puis dès le mois de novembre, nous

déposons des demandes de remise pour des personnes ayant toujours plus de peine à faire face à leurs obligations financières.

La défense d'un niveau de vie décent pour les retraités de ce canton est toujours d'actualité. Les restrictions de budget pleuvent de toutes parts et sont la plupart du temps au détriment de personnes ayant des revenus modestes. Nous entreprenons des démarches pour permettre de faire valoir leurs droits à ceux qui pourraient bénéficier de prestations complémentaires, de subsides OCC pour l'assurance maladie, etc.

L'AVIVO s'est donc battue avec succès pour rétablir l'allocation de Noël pour 1999 pour tous les bénéficiaires de prestations complémentaires.

Une autre bataille de l'AVIVO s'est faite dans le cadre des subventions pour l'assurance maladie. En effet, toujours par mesure d'économie, le Conseil d'Etat vaudois avait décidé de diminuer les plafonds donnant droit aux subsides LAVAMal, ceci dès 1999. Les nouveaux plafonds proposés entraînaient jusqu'à plus de 300% de hausse de charge pour certains assurés. Le Grand Conseil vaudois a entendu partiellement les revendications de l'AVIVO, et de nouveaux plafonds ont été établis.

En août 2000 le Service des assurances sociales et de l'hébergement a envoyé une lettre à tous les bénéficiaires de prestations complémentaires dont la prime d'assurance maladie est supérieure à la moyenne cantonale, pour leur demander de changer d'assurance. L'Etat a mis sur pied cette démarche de manière précipitée et il n'a pas trouvé utile de nous renseigner. Les destinataires de cette lettre ont assailli le bureau de téléphones et de visites spontanées pour demander les explications nécessaires et des conseils. En 2001, une opération semblable sera communiquée à tous les bénéficiaires d'un subside OCC et nous sommes déjà organisés pour les accueillir et leur donner les explications et conseils nécessaires.

Le travail du service social est toujours considérable. En effet, généralement vous préférez vous adresser à notre service social plutôt qu'aux services de l'administration. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez et vous recevons volontiers !